



## **RÈGLEMENT NUMÉRO 26-274**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-274**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 16 mars 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté le règlement numéro 26-274 abrogeant le règlement 23-244 relatif à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, CE 31 mars 2026.

Julie Lemelin, directrice générale

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Julie Lemelin, directrice générale, résidant à Saint-Pierre-de-Broughton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 31 mars 2026 sur le site web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 mars 2026.

Directrice générale et greffière-trésorière